

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 1: SIA spécial, no 1, 1974

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Délai : 10 jours avant la date du séminaire.

Par séminaire, il est prévu environ cinquante personnes. Il sera tenu compte de l'ordre chronologique des inscriptions. Si le nombre de participants de l'un des séminaires devait dépasser le maximum fixé, le surnombre serait transféré dans l'autre séminaire. Les participants transférés seront prévenus à temps et d'avance nous les remercions de leur compréhension.

Plaquette de participation (avec carte de participation, plan de situation, etc) : elle sera envoyée à chaque participant à réception du paiement de participation.

Administration : Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70.

Prix Europrefab

Pour promouvoir l'industrialisation dans la construction et faire connaître les réalisations les plus marquantes dans ce domaine, EUROPREFAB, Association européenne de préfabrication, a décidé de décerner un prix en 1974.

Le Prix est destiné à distinguer des ouvrages *achevés dans la période du 1^{er} juillet 1972 au 31 juin 1973* et qui auront été projetés et/ou construits par des entreprises ou des personnes appartenant à des pays membres de EP.

Les ouvrages peuvent être présentés par les auteurs des projets ou par les propriétaires ou par les entreprises de construction.

Seules des constructions complètes pourront être proposées. Les ouvrages doivent constituer un élément original d'une valeur architecturale ou technique ou technologique notable et représenter une contribution au développement de l'industrialisation dans la construction.

La documentation des participants suisses devra être remise jusqu'au 4 mars 1974 au GCI, groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée, membre suisse de l'Europrefab. Pour obtenir le règlement ou de plus amples renseignements, s'adresser au Secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/36 15 70.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Conférence

On nous prie d'annoncer que M. M. F. Roggero, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique de Turin, donnera une conférence le 16 janvier 1974 à 18 h., au Département d'architecture de l'EPFL, 12, av. de l'Eglise anglaise, sur *Les conditions de l'exercice de la profession d'architecte en Italie*.

Carnet des concours

Collège régional à Loèche

Jugement

Le jury, composé de MM. Charles Zimmermann, président ; Ernst Anderegg, Albert Gnägi, Peter Lanzrein, Robert Zumstein, Herbert Marty, William Loretan et Erwin Eyer, membres, s'est réuni à Susten le 9 novembre et les 6 et 7 décembre 1973 à Loèche-Ville.

Après examen des 23 projets présentés, il a décidé d'attribuer les prix suivants :

- 1^{er} prix, Fr. 9000.—, projet « Dala » : MM. *Xavier Furrer et Willy Jeiziner*, Viège.
2^e » » 8000.—, projet « Schnaeggu » : M. *Arnold Meichtry*, Chêne-Bougier GE.
3^e » » 7000.—, projet « Kep » : M^{me} et M. *Nadine et Jean Iten*, Carouge GE.
4^e » » 5000.—, projet « Semiramis » : M^{me} et M. *Heidi et Peter Wenger*, Brigue.
5^e » » 3500.—, projet « Arthos » : M. *Xili Guntern*, Brigue.
6^e » » 3000.—, projet « Integratio flexibilis » : M. *Eli Balzani*, Brigue.
7^e » » 2500.—, projet « Z » : MM. *Paul Morisod et Edouard Furrer*, Sion.
8^e » projet « Gesang » : M. *J. B. Varone*, Genève ; collaborateurs : P. *Andrey* et I. *Vasarhelyi*, Genève.

Il n'est procédé à aucun achat.

A l'unanimité, le jury recommande de confier la réalisation du projet à l'auteur du 1^{er} prix : « Dala ».

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 5 et 6 des annonces

Informations diverses

Première installation du monde pour l'hygiénisation des boues d'épuration

L'élimination des quantités sans cesse croissantes de déchets de la civilisation devient de plus en plus urgente, notamment en raison de la possibilité de leur réutilisation (Recycling). L'agriculture a joué de tout temps un rôle important dans l'élimination des gaz d'échappement, eaux usées, matières fécales et déchets qui nuisent à l'environnement ou le mettent en danger.

Les boues d'épuration, les composts découlant de ces boues et les matières fécales sont transformés dans le sol par l'activité de micro-organismes et les substances nutritives qu'ils contiennent sont réutilisées par les plantes. Les boues d'épuration revêtiront à l'avenir une importance considérable en ce qui concerne l'utilisation de déchets contenant une forte proportion de substance organique.

C'est pourquoi l'on a cherché pendant des années un moyen d'utiliser ces précieux engrains pour l'agriculture. A cet effet, il est toutefois nécessaire que les boues d'épuration répondent à toutes les exigences hygiéniques, afin que leur emploi dans les entreprises agricoles ne soit pas à l'origine d'une contamination. Il faut donc détruire au préalable les nombreux agents pathogènes contenus dans ces boues, tels que les œufs de vers et les salmonelles (bacilles typhiques et paratyphiques).

On a mis au point un procédé d'hygiénisation qui satisfait à ces exigences et permettra désormais de mettre à la disposition de l'agriculture, sans conséquences préjudiciables, de grandes quantités de boues d'épuration.

Ce procédé est basé sur l'emploi des rayons gamma et détruit les agents pathogènes contenus dans les boues d'épuration. Il est prévu d'utiliser comme sources d'irradiation, outre le cobalt 60 et le césium 137, les produits irradiants les plus puissants contenus dans les déchets provenant de réacteurs. Il est physiquement exclu que les boues d'épuration irradiées deviennent radio-actives.

La première installation d'hygiénisation de ce genre en Europe a été intégrée récemment par la maison Sulzer Frères, Winterthour (Suisse), dans une station d'épuration du groupe Amper, dans la région de Munich ; au début, son débit journalier sera de 30 m³ de boues. Celui-ci pourra être quadruplé ou quintuplé ultérieurement sans qu'il soit nécessaire de modifier la construction.

Des investigations minutieuses sur les effets spécifiques du nouveau procédé d'hygiénisation sont effectuées sous la direc-